

LA SIGNATURE DE LA PROPLETE

7 rue Maurice Leblanc
Parc Claude Monet
78290 CROISSY SUR SEINE

SIRET 490966116 00041

APE/NAF 8122Z

BULLETIN DE PAIE CLARIFIE

Période du 01/03/20 au 31/03/20

Paiement le 11/04/20 par Virement

Conv. coll. Convention collective nationale des entreprises de propreté

N° Séc.Soc. 1920399335086 44 Matricule 0900

Ancienneté 0 an(s) et 2 mois

Emploi Agent de service

Indice 1

Qualification AS1A

Niveau

Département

Coef. 111

Catégorie

Horaire 56,3300

M DIALLO Alfousseyni

84 88 avenue Général Leclerc

CCAS de Pantin

93500 PANTIN

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
SALAIRE HORAIRE	56,330	10,30		580,20		
H COMPL MAJOREE 11%	5,630	10,30	111,000	64,37		
H COMPL MAJOREE 25%	56,670	10,30	125,000	729,63		
TOTAL BRUT				1374,20		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		1355,82			0,00	94,91
Complémentaire Santé (Prévoyance / Mutuelle)		1355,82	0,685		9,29	9,29
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		1355,82			0,00	45,42
RETRAITE NC						
Sécurité Sociale plafonnée		1355,82	6,900		93,55	115,92
Sécurité Sociale déplafonnée		1355,82	0,400		5,42	25,76
Complémentaire Tranche 1		1355,82	4,010		54,37	81,48
FAMILLE-SECURITE SOCIALE		1355,82			0,00	46,78
ASSURANCE CHOMAGE		1355,82			0,00	56,94
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		1355,82			0,00	82,79
		9,29			0,00	0,74
COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONV. COLL.		1355,82			0,00	6,78
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		579,34	6,800		39,40	0,00
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		579,34	2,900		16,80	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		780,11	9,700		75,67	0,00
ALLEGEMENT DES COTISATIONS					0,00	-259,32
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		783,38	-11,310	88,60		0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					205,90	307,49
Exonération fiscale sur HS/HC					794,00	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

Cadre Net à payer

1168,30

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Net à payer

32,86

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source						466,77	0,00	0,00
Net payé en euros								1168,30
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Allègement des cotisations employeur
Période	1374,20	205,90	307,49	0,00	466,77	118,63	0,00	283,72
Année	2702,10	402,07	607,22	0,00	897,23	232,75	0,00	
Compteurs		Pris	Restant	Acquis	Dates de congés			
Congés		0,0000	0,0000	4,8300	Du	Au		
Repos compensateur		0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au		
					Du	Au		
Total versé par l'employeur								1694,62

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

Siret : 72206164500015 Code Naf : 4391B
Urssaf/Msa : 72206164500015

Matricule : S124
N° SS : 192039933508644

Emploi : APPRENTI PLOMBIER
Coefficient : 150

Entrée : 03/09/2018
Ancienneté : 1 an et 4 mois

Monsieur ALFOUSSEYNI DIALLO
CCAS
84 88 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

Convention collective : Bâtiment (Ouvriers : Région parisienne + 10 salariés)

Eléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base (65 %)		151.67	6.5975		1 000.64			
Absence non rémunérée 060120		- 3.00	6.5975	19.79				
Prime de paniers		21.00	4.6500		97.65			
Salaire brut					1 078.50			
Santé								
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès						1 078.50	7.0000	75.50
Complémentaire - Incap. Inval. Décès		1 078.50	0.8700	9.38		1 078.50	3.5400	38.18
Complémentaire - Santé				34.60				51.90
Accidents du travail & mal. professionnelles						1 078.50	4.3000	46.38
Retraite								
Sécurité Sociale plafonnée						1 078.50	8.5500	92.21
Sécurité Sociale déplafonnée						1 078.50	1.9000	20.49
Complémentaire Tranche 1						1 078.50	6.0100	64.82
Famille						1 078.50	3.4500	37.21
Assurance chômage						1 078.50	4.2000	45.30
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.								
Congés payés						1 078.50	19.8000	213.54
Intempéries Second Oeuvre						1 078.50	0.1500	1.62
Intempéries Second Oeuvre (abattement)						- 1 078.50	0.1500	- 1.62
OPP BTP						1 220.21	0.1100	1.34
APAS BTP RP						1 078.50	0.4000	4.31
Autres contributions dues par l'employeur								
Autres contributions dues par l'employeur						1 078.50	0.6560	7.08
Autres contributions dues par l'employeur						124.03	0.1000	0.12
Autres contributions dues par l'employeur						1 202.53	4.5400	54.59
Autres contributions dues par l'employeur						62.69	8.0000	5.02
Exonérations de cotisations employeur								- 384.05
Total des cotisations et contributions				43.98				373.94
Titres-restaurant		21.00	4.6500	97.65		21.00	5.5500	116.55
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones		75.20	50.0000		37.60			
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones		75.20	50.0000		37.60			
Réintégration fiscale		52.01						
Net à payer avant impôt sur le revenu					1 012.07			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie		33.97						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS		0.00	0.0000	0.00				
Taux personnalisé								
Net payé					1 012.07			
Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	148.67	1 078.50	3 428.00	1 124.13	490.49	1 642.08	1 452.44	468.17
Annuel	148.67	1 078.50	3 428.00	1 124.13	490.49	1 642.08	1 452.44	468.17
Acquis						Net payé : 1 012.07 euros		
Pris						Paiement le 31/01/2020 par Virement		
Solde								